

Marie-Claude MIGNON

Expert-Comptable diplômée

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Hauts-de-France

Commissaire aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

ASSOCIATION SOLFA

Siège Social : 96 rue Brûle Maison
59 000 LILLE

SIRET : 775 624 133 00010

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2025



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs les Membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLFA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association SOLFA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association SOLFA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

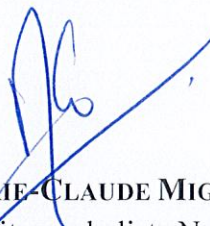
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOURCOING, le 04 Mai 2026



MARIE-CLAUDE MIGNON

Inscrite sur la liste Nationale des
Commissaires aux Comptes rattachée à la
CRCC des Hauts-de-France

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valet	1 435,20	-1 435,20		
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	19 970,82		19 970,82	19 970,82
Constructions	5 305 130,65	-3 531 661,23	1 773 469,42	1 929 767,00
Installations techniques matériel et outillage	1 117 321,26	-965 000,74	152 320,52	214 789,06
Autres immobilisations corporelles	538 426,15	-415 890,90	122 535,25	99 738,87
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	3 477 837,95		3 477 837,95	3 492 837,95
Autres titres Immobilisés	152,40		152,40	
Autres	21 474,76		21 474,76	23 741,66
TOTAL I	10 481 749,19	-4 913 988,07	5 567 761,12	5 780 845,36
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison	977 538,00		977 538,00	977 538,00
TOTAL II	977 538,00		977 538,00	977 538,00
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 663,31		2 663,31	2 713,31
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	459 534,85		459 534,85	670 095,23
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 078 528,23		1 078 528,23	860 960,82
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	1 538 336,09		1 538 336,09	1 778 209,33
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	2 806 528,34		2 806 528,34	2 122 955,57
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	44 657,56		44 657,56	3 883,47
TOTAL III	5 930 248,38		5 930 248,38	5 438 817,73
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	17 389 535,57	-4 913 988,07	12 475 547,50	12 197 201,09

PASSIF		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres complémentaires		954 271,70	954 271,70
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires		250 000,00	250 000,00
Fonds propres complémentaires		910 583,56	918 129,68
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité		3 173 407,54	3 004 178,96
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		183 107,20	183 107,20
Autres réserves		990 653,96	990 653,96
Report à nouveau			
Report à nouveau		-717 132,14	-791 472,83
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-229 479,62	-514 190,01
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		11 552,12	73 321,63
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales			
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		5 573 336,74	5 399 083,10
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		977 342,28	1 095 924,73
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		606 544,69	566 391,33
TOTAL I		7 157 223,71	7 061 399,16
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		208 927,37	215 145,32
TOTAL II		208 927,37	215 145,32
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison		977 538,00	977 538,00
TOTAL III		977 538,00	977 538,00
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		317 081,85	237 500,00
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		30 000,00	194 648,45
TOTAL IV		347 081,85	432 148,45
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		486 844,66	514 067,11
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses		11 359,70	11 995,73
Avances et acomptes sur commandes			
Avances et acomptes sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		237 941,83	506 349,24
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		1 267 014,81	1 244 857,82
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)		446 637,83	366 724,97
Instruments de trésorerie			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		1 334 977,74	866 975,29
TOTAL V		3 784 776,57	3 510 970,16
Ecarts de conversion Passif			
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL GENERAL		12 475 547,50	12 197 201,09

Compte de résultat

SOLFA

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dotation Globale	7 381 272,75	100,00	6 519 150,64	100,00	862 122,11	13,22
Subventions d'exploitation	5 049 184,79	68,41	4 518 184,65	69,31	531 000,14	11,75
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	318 968,64	4,32	1 501 618,48	23,03	-1 182 649,84	-78,76
Autres produits	153 771,15	2,08	189 281,28	2,90	-35 510,13	-18,76
Produits activités annexes	958 395,13	12,98	460 427,15	7,06	497 967,98	108,15
Produits d'exploitation	13 861 592,46	187,79	13 188 662,20	202,31	672 930,26	5,10
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	13 861 592,46	187,79	13 188 662,20	202,31	672 930,26	5,10
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	870 994,72	11,80	808 705,81	12,41	62 288,91	7,70
Services Extérieurs	1 385 960,77	18,78	1 361 969,47	20,89	23 991,30	1,76
Autres Services Extérieurs	1 235 317,11	16,74	1 149 892,61	17,64	85 424,50	7,43
Impôts, taxes et versements assimilés	775 967,52	10,51	732 382,04	11,23	43 585,48	5,95
Salaires et traitements	6 163 538,27	83,50	5 996 014,42	91,98	167 523,85	2,79
Charges sociales	2 395 136,55	32,45	2 295 492,92	35,21	99 643,63	4,34
Dotation	630 522,32	8,54	765 923,09	11,75	-135 400,77	-17,68
Autres charges	140 293,60	1,90	63 145,68	0,97	77 147,92	122,17
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	13 597 730,86	184,22	13 173 526,04	202,07	424 204,82	3,22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	263 861,60	3,57	15 136,16	0,23	248 725,44	1 643,25
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III	657 391,00	8,91	601 634,00	9,23	55 757,00	9,27
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV	-902 640,12	-12,23	-938 843,36	-14,40	36 203,24	-3,86
OPÉRATION EN COMMUN	-245 249,12	-3,32	-337 209,36	-5,17	91 960,24	-27,27
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	11 446,96	0,16	49 355,20	0,76	-37 908,24	-76,81
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	11 446,96	0,16	49 355,20	0,76	-37 908,24	-76,81
Charges financières						
Charges financières	13 760,32	0,19	14 515,98	0,22	-755,66	-5,21
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	13 760,32	0,19	14 515,98	0,22	-755,66	-5,21
RESULTATS FINANCIERS	-2 313,36	-0,03	34 839,22	0,53	-37 152,58	-106,64
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	16 299,12	0,22	-287 233,98	-4,41	303 533,10	-105,67
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion			53 387,20	0,82	-53 387,20	-100,00
Sur opération en capital			264 844,79	4,06	-264 844,79	-100,00
Reprises/provisions et transfert de char			156 837,65	2,41	-156 837,65	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII			475 069,64	7,29	-475 069,64	-100,00
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion			12 240,66	0,19	-12 240,66	-100,00
Sur opération en capital						
Dotation aux amortissements et aux prov.			92 428,37	1,42	-92 428,37	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII			104 669,03	1,61	-104 669,03	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			370 400,61	5,68	-370 400,61	-100,00
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices	4 747,00	0,06	9 845,00	0,15	-5 098,00	-51,78
TOTAL X	4 747,00	0,06	9 845,00	0,15	-5 098,00	-51,78
PRODUITS	14 530 430,42	196,86	14 314 721,04	219,58	215 709,38	1,51
CHARGES	14 518 878,30	196,70	14 241 399,41	218,45	277 478,89	1,95
SOLDE INTERMÉDIAIRE	11 552,12	0,16	73 321,63	1,12	-61 769,51	-84,24
Total XI						
Eng.à réaliser sur ressources affectés	80 391,44	1,09	93 333,33	1,43	-12 941,89	-13,87
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-86 609,39	-1,17	-1 083 853,66	-16,63	997 244,27	-92,01
TOTAL XI	-6 217,95	-0,08	-990 520,33	-15,19	984 302,38	-99,37
EXCÉDENT OU DÉFICIT	11 552,12	0,16	73 321,63	1,12	-61 769,51	-84,24

Compte de résultat

SOLFA

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat							
CONTRIBUTIONS PRODUITS							
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES							



Aux côtés des femmes

ANNEXE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025



Aux côtés des femmes

Rappel historique, valeurs et activité de l'Association SOLidarité Femmes Accueil

L'Association SOLFA, placée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, résolument apolitique et non confessionnelle, précédemment dénommée "le relèvement par le travail", a été créée en 1947 par Mesdames CATRY et THIRIEZ pour venir en aide aux femmes sortantes de prison.

Ses missions se sont développées au fil des années au regard des évolutions sociétales et législatives.

L'Association SOLFA a toujours privilégié ses actions du côté des femmes et a acquis des valeurs fondamentales indiscutables avant tout ancrées sur un principe d'égalité.

Ses valeurs fondamentales sont :

- Le respect de l'autre
- Le sens de l'accompagnement
- L'esprit de solidarité
- Le projet associatif a été réactualisé en 2019.

L'Association accueille dans ses établissements et services quasiment exclusivement un public de femmes présentant, entre autres, des problématiques liées à la précarité sociale (logement et insertion professionnelle) et familiale, de femmes victimes de violences notamment conjugales, et de jeunes filles (mineures et jeunes majeures) en difficulté sociale ou familiale ou ayant des conduites prostitutionnelles. L'association propose également des ateliers de prévention auprès des enfants et adolescents, et des formations à destination de professionnels, d'étudiants, du grand public.

1/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 12 475 547.50 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 552.12 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.



Aux côtés des femmes

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mentions, les montants sont exprimés en euros.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions des règlements n°2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC 2023-03, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2018-06.

L'application des règlements ANC2022-06 et ANC 2023-03 constitue un changement de méthode et a été appliqué conformément à la réglementation. Les colonnes 12/25 du bilan et du compte de résultat sont présentées conformément à l'ANC2022-06 et les colonnes 12/24 ne sont pas retraitées.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont également été établis et présentés conformément à la réglementation applicable, à savoir :

- La loi d'empire du 19 avril 1908 sur les associations,
- Le code de commerce
- Le code de l'Action sociale et des Familles (CASF)
- Le code de la Sécurité Sociale (CSS)
- Le code de la Santé Publique (CSP)

Traitements des contributions volontaires en nature

Le règlement n°2018-06 du 6 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pose un nouveau principe en matière de contributions volontaires, qui est désormais la valorisation et la comptabilisation dans les comptes de la classe 8.



Aux côtés des femmes

Ces contributions ne représentent aucun flux financier.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Les contributions volontaires en natures sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature

L'Association bénéficie de contributions volontaires de plusieurs natures :

- L'Association bénéficie également de prestations de bénévolat mais dont l'importance est relativement faible au regard du reste de l'activité. A ce jour, l'Association ne dispose pas d'éléments lui permettant de suivre et de valoriser ces heures de bénévolat. Des actions seront mises en œuvre au cours des exercices à venir pour disposer d'outils permettant de répondre aux nouvelles exigences de recensement et de valorisation des contributions volontaires en nature fournies par les bénévoles

2/ FAITS SIGNIFICATIFS

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a été marqué par :

- Intégration de l'activité PINK UP au sein du pôle insertion
- Ouverture de la mise à l'abri d'urgence TARA
- Déménagement de l'administration générale à Wambrechies
- Départ de Mme Delphine Beauvais, directrice du Pôle violences faites aux femmes
- Organisation de l'activité de SOLFA en 6 pôles :
 - Pôle Protection de l'Enfance
 - Pôle Accompagnement à la Parentalité
 - Pôle Prévention
 - Pôle Accueil Ecoute
 - Pôle Hébergement Logement
 - Pôle Insertion



Aux côtés des femmes

3/ IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association a modifié la durée d'amortissement appliquée aux immobilisations sur les travaux THIRIEZ, afin d'harmoniser en partie la durée d'amortissement.

La nouvelle durée sur ces mêmes travaux est désormais de 40 ans. Cette modification résulte d'une mise en adéquation entre la durée d'amortissement et la durée d'utilisation des biens concernés.

L'impact sur les comptes annuels 2025 est une augmentation de la dotation aux amortissements de 12 K€

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 ans
- Installations techniques : 5 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Concernant le traitement comptable des frais d'acquisition, il a été retenu la comptabilisation en charges pour les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement.

Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une provision.



Aux côtés des femmes

4/ CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5/ PROVISIONS

Par dérogation au règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux passifs, l'impact des aides et financements octroyés par les autorités de tarification, dans le cadre du financement des établissements, pour des opérations particulières, est traité par le biais de provisions pour charges et de provisions réglementées. Il s'agit notamment de provisions pour renouvellement d'immobilisations et de provisions pour départ à la retraite.

Provisions Indemnités de Départ à la Retraite

Il est porté à votre attention que la Provision Indemnités de Départ à la Retraite a été comptabilisée à hauteur de 156 582 € pour les salariés présents en Contrat à Durée Indéterminée au 31 Décembre 2025.

La provision est calculée en tenant compte de leur âge, de leur ancienneté dans les conventions 51 et 66 non renouvelée.

Les autres hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans, et ancienneté > 10 ans au moment du départ
- Type de départ à la retraite : 100% de départ volontaire
- Taux de turn over retenu : 17.08 %

6/ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En K€	2025	2024
Réserves	6 279	6 117
Report à nouveau	<717>	--791
Excédent	11	73
Subventions d'investissements	977	1 096
Provisions réglementées	607	566
TOTAL FONDS PROPRES	7 157	7 061



Aux côtés des femmes

7/ FONDS DEDIES

En K€	2025	2024
CAU OLYMPE	108	122
CAU JOSEPHINE	14	40
ACCUEIL DE JOUR	7	20
EMIE		33
ABRI	80	
TOTAL	209	215

8/ EFFECTIFS

	2025	2024
CDI	185	158
CDD	51	38
TOTAL	236	196

9/ HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

Conformément à la lettre de mission du cabinet de commissariat aux comptes, les honoraires pour l'exercice 2025 s'élèvent à 10 151 € HT soit 12 181 € TTC.

10 / CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est à noter l'absence de conventions réglementées.

11/ EVENEMENTS POST CLOTURE

Le projet associatif a été actualisé pour la période 2025-2030.

Immobilisations

SOLFA

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 435.20		
Immobilisations incorporelles	1 435.20		
Terrains	19 970.82		
Constructions sur sol propre	223 928.17		
Constructions sur sol d'autrui	4 741.41		
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	5 071 805.66		4 655.41
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 099 427.34		17 893.92
Install générales, agenc. et aménag. divers			
Matériel de transport	213 669.89		42 398.76
Matériel de bureau et informatique, mobilier	268 604.33		13 753.17
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	6 902 147.62		78 701.26
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	3 492 837.95		415 687.97
Autres titres immobilisés			152.40
Prêts et autres immobilisations financières	23 741.66		10 173.35
Immobilisations financières	3 516 579.61		426 013.72
Total Général	10 420 162.43		504 714.98

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 435.20	
Immobilisations incorporelles			1 435.20	
Terrains			19 970.82	
Constructions sur sol propre			223 928.17	
Constructions sur sol d'autrui			4 741.41	
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			5 076 461.07	
Installations techniques, matériel et outillage industriel			1 117 321.26	
Install générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport			256 068.65	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			282 357.50	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles			6 980 848.88	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation		15 000.00	3 893 525.92	
Autres titres immobilisés			152.40	
Prêts et autres immobilisations financières		12 440.25	21 474.76	
Immobilisations financières		27 440.25	3 915 153.08	
Total Général		27 440.25	10 897 437.16	

Amortissements

SOLFA

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	1 435.20			1 435.20
Immobilisations incorporelles	1 435.20			1 435.20
Terrains				
Constructions sur sol propre	223 928.17			223 928.17
Construction sur sol d'autrui	2 844.84	474.14		3 318.98
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	3 143 935.23	160 478.85		3 304 414.08
Installations techniques, matériel et outillage	884 638.28	80 362.46		965 000.74
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	141 932.91	21 564.75		163 497.66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	240 602.44	11 790.80		252 393.24
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	4 637 881.87	274 671.00		4 912 552.87
Total Général	4 639 317.07	274 671.00		4 913 988.07

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d' immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui	474.14				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements	160 478.85				
Installations techniques, matériel et outillage	80 362.46				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements					
Matériel de transport	21 564.75				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 790.80				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	274 671.00				
Total Général	274 671.00				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et Dettes

SOLFA

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 735 687.97	1 735 687.97	
Prêts			
Autres immobilisations financières	21 474.76	21 474.76	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	459 534.85	459 534.85	
Personnel et comptes rattachés	500.00	500.00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 237.50	23 237.50	
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses	347 365.74	347 365.74	
Groupes et associés	275 384.89	275 384.89	
Débiteurs divers	42 338.94	42 338.94	
Charges constatées d'avance	44 657.56	44 657.56	
Total général	2 950 182.21	2 950 182.21	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	11 359.70	11 359.70		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	486 844.66	486 844.66		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	237 941.83	237 941.83		
Personnel et comptes rattachés	480 733.92	480 733.92		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	754 282.83	754 282.83		
Etat, impôt sur les bénéfices	2 747.00	2 747.00		
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	52 574.56	52 574.56		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés	67 446.65	67 446.65		
Autres Dettes	29 191.18	29 191.18		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 334 977.74	1 334 977.74		
Total général	3 458 100.07	3 458 100.07		
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	52 976.03			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	80 834.51			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Provisions

SOLFA

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	5 080.16			5 080.16
Provisions réglementées	5 080.16			5 080.16
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	154 648.45	1 427.54	156 075.99	
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations	462 114.53	40 153.36		502 267.89
Provisions pour grosses réparations	99 196.64			99 196.64
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à	40 000.00		10 000.00	30 000.00
Autres provisions pour risques et charges	237 500.00	77 000.00	154 000.00	160 500.00
Provisions risques et charges	993 459.62	118 580.90	320 075.99	791 964.53
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général	998 539.78	118 580.90	320 075.99	797 044.69
Dotations et reprises d'exploitation		87 138.88	172 448.25	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

15